

La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

N° 69 septembre 2018

« *La République ne reconnaît, ne salarie,
ni ne subventionne aucun culte* »

Ne touchez pas à la loi de 1905 !



Loi de séparation des Églises et de l'État Page 1 - Archives Nationales

Prochain rendez-vous

Présentation du Manifeste de la Libre Pensée « Ne touchez pas à la loi de 1905 »

Samedi 29 septembre 2018, 15h

Maison des Associations - Marcoussis

(formulaire d'inscription en page 16)

Le mot du président

Ne touchez pas à la loi de 1905 ! Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour supposer que les lecteurs de la Raison 91 vont se reconnaître dans ce mot d'ordre du Manifeste adopté au Congrès national de la FNLP qui s'est tenu fin août à Saint-Herblain (44).

Martine, Françoise, Daniel et moi-même l'avons voté des deux mains comme l'unanimité des délégués.

A nous tous maintenant de le faire connaître et de le présenter sans attendre alors que les plus grandes menaces pèsent sur la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905, même si le gouvernement Macron-Philippe s'abrite derrière un rideau de fumée...

Le Manifeste rapporte les faits qui nous alertent et nous poussent, ainsi que tous les laïques, à organiser la résistance.

Nous avons des raisons particulières qui ont été présentées au Congrès lors de la discussion générale (voir page 9) :

- la prétendue « Charte de la Laïcité » de Mme Péresse, toujours d'actualité même si elle a du plomb dans l'aile, même si elle est sous le coup d'un recours contentieux
- le projet de Centre « cultuelo-culturel » Teilhard de Chardin sur le Plateau de Saclay, combine pour permettre le versement de fonds publics comme ce fut le cas pour la cathédrale d'Évry grâce à Jack Lang...

Contre le mauvais coup qui se prépare,

nous proposons la mobilisation de tous les laïques et de leurs associations les 8 et 9 décembre 2018 à l'occasion de l'anniversaire de la loi de 1905 :

- pour le respect de la laïcité, pas touche à la loi de Séparation de 1905 !
- pour le maintien de la séparation de ce qui relève de la sphère publique (État, Institutions, Administration, Services publics, en charge de l'intérêt général) et la sphère privée (tout le reste)

Pour nous, la loi de 1905, c'est le non financement des cultes : il faut abroger la loi Debré qui permet de détourner 12 milliards de fonds publics au profit de l'enseignement privé à 95 % confessionnel donc au détriment de l'enseignement public (loi Debré aggravée par toutes les autres lois qui en découlent).

Pour nous, il faut agir dans l'union la plus large, dans la diversité et l'unité pour réaliser la mobilisation la plus grande possible pour la défense de la loi de 1905.

Première échéance : notre réunion départementale le SAMEDI 29 SEPTEMBRE à 15h à MARCOUSSIS (salle des Associations, près de la Médiathèque), précédée par la journée internationale de la Libre Pensée en hommage à Garibaldi et les manifestations pour la Paix du 22 septembre, le colloque de Tunis les 21 et 22 septembre, le rassemblement Grand Sud-Ouest dans le Tarn le 22 septembre.

Louis Couturier, président de la LP 91

Ne touchez pas à la loi de 1905 !

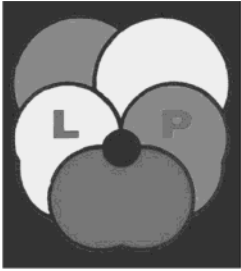
Le Congrès de la Fédération Nationale de la Libre Pensée a adopté un MANIFESTE qui s'adresse **à tous les Laïques, à toutes les Associations Laïques** pour s'opposer à toutes les tentatives de la remettre en cause la loi de 1905 pour organiser la résistance face à tous ceux qui la dénaturent

Les 8 et 9 décembre 2018 :
Mobilisation générale pour la défense de la loi de 1905
de séparation des Églises et de l'État !

Sommaire

Page 2	Le mot du président
Pages 3 à 8	Manifeste de la Libre Pensée « <i>Ne touchez pas à la loi de 1905 !</i> »
Pages 9 & 10	Intervention au nom de la Fédération de l'Essonne au Congrès national de Saint-Herblain
Page 11	Contribution de Louis Couturier au Congrès et impressions de Martine Lelong, déléguée
Pages 12 & 13	Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Fédération de l'Essonne (23 juin 2018)
Pages 14 & 15	Intervention de Patrick Bourguet (délégué départemental de l'ADMD) le 23 juin 2018
Page 16	Trésorerie

N.B. les articles signés n'engagent que leur auteur



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr _ http://www.fnlp.fr



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LP_Nationale

Manifeste de la Libre Pensée : Ne touchez pas à la loi de 1905 !

La loi du 9 décembre 1905 a institué la séparation des Eglises et de l'Etat, en interdisant la reconnaissance juridique des religions et leur financement public. Cette loi a distingué très nettement la sphère publique en charge de l'intérêt général (Institutions, Gouvernement, Administration, Services publics, fonctionnaires) où la neutralité est de règle, et la sphère privée qui se compose de tout le reste, allant de la rue à la vie intime, où chacune et chacun est libre d'exprimer les opinions de son choix, de porter les insignes, emblèmes et les vêtements qu'elle ou il désire.



Cette loi, élaborée en 1904 au **Congrès international de la Libre Pensée** à Rome, face au Vatican, a été ensuite portée par l'ensemble du mouvement laïque, syndical, politique, Elus républicains, démocrates et Francs-maçons artisans de l'absolue liberté de conscience. Pour leur part, les principales minorités religieuses (Vieux catholiques, Protestants, Israélites) ont vu la possibilité de vivre leur foi en toute quiétude et n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire triompher cette loi de la liberté de conscience.

Quand cette loi fut votée, les nationalistes et indépendantistes en Afrique du Nord n'eurent de cesse d'exiger son application afin de garantir le libre exercice du culte sans tutelle gouvernementale et coloniale. Ce qui leur fut refusé jusqu'au moment de l'indépendance de l'Algérie en 1962. L'Article 43 de la loi de 1905 ne fut donc jamais mis en œuvre en Algérie.

La **loi de 1905** a permis globalement d'assurer une paix civile pendant plus de 100 ans durant lesquels les personnes ne se massacrèrent plus pour des raisons religieuses. Hormis, la période du *Régime de Vichy* où les coups les plus graves furent portés au principe de Séparation. Le gouvernement provisoire et les gouvernements successifs n'abrogèrent pas les dispositions pétainistes.

La loi de 1905, c'est le non-financement des cultes Il faut abroger la loi Debré !

L'Article 2 de la loi de 1905 déclare comme un principe institutionnel : « **la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte** ». L'Eglise catholique le dit clairement : l'enseignement privé à 95% catholique est une œuvre de l'Eglise, il est placé sous la tutelle et le contrôle des Evêques.

Or, par la loi du 31 décembre 1959, dite **loi Debré**, l'Etat finance l'enseignement privé catholique, au mépris du principe : « **Fonds publics à l'Ecole publique, fonds privés à l'école privée** ». Chaque année, à notre connaissance, ce sont largement plus de 12 milliards de fonds publics qui sont détournés pour financer l'enseignement catholique, au détriment de l'Enseignement public, en application de la seule loi Debré (aggravée par les **lois Guichard-Pompidou, Guerneur, Rocard, Chevènement, accords Lang-Cloupet, loi Carle...**) ; s'y ajoutent la part des 4 milliards d'€ de taxe d'apprentissage des entreprises et de la formation continue qui va à l'enseignement

(Suite page 4)

privé ainsi que les déductions fiscales de 66% sur les dons aux fondations (fondation pour l'école et fondation Saint-Matthieu notamment).

L'enseignement privé catholique ne complète pas l'Enseignement public, il le concurrence outrageusement avec les fonds publics détournés de leur mission d'origine : **permettre le droit à l'Instruction pour tous au sein de l'Ecole publique, laïque et républicaine.**

La **Libre Pensée** entend défendre les lois laïques par tous les moyens, y compris juridiques. C'est pourquoi elle est à la source de nombreux recours contentieux contre les violations de la loi de 1905 (croix à l'entrée des cimetières, crèches catholiques dans les bâtiments de la République, statues de la Vierge sur des places publiques, statue de **Jean-Paul II** à Ploërmel, financements publics pour la construction de bâtiments religieux, etc...) La **Libre Pensée** s'honore d'avoir gagné la plupart de ces recours, jusqu'au plus haut niveau : le **Conseil d'Etat**. Elle a contribué à construire une jurisprudence de défense de la laïcité.

Aujourd'hui, les plus grandes menaces pèsent sur la loi de Séparation de 1905

Il ne faut pas être grand clerc pour s'apercevoir qu'un mauvais coup se prépare contre la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État. Même si le gouvernement **Macron/Philippe** s'abrite derrière un rideau de fumée, les faits se suffisent à eux-mêmes :



- **Le 20 juin 2017**, le Président de la République **Emmanuel Macron** a participé es-qualité au dîner de rupture du jeûne du *Ramadan* avec le **Conseil Français du Culte Musulman**. Il ne cesse de pousser ses pions pour organiser le culte musulman, ce qui, en vertu de la loi de 1905, n'est pas dans les attributions de l'État.

- **Le 12 juin 2018**, il envoie **Gérard Collomb** et **Edouard Philippe** au dîner de rupture du jeûne du *Ramadan* « *Il nous reste beaucoup de chemin à parcourir* », a lancé **Gérard Collomb**, appelant « *au concours de la société civile qui doit porter un discours alternatif à celui du repli* » et saluant « *ceux qui se mobilisent pour un Islam qui ne soit pas de rupture ou de sécession* ». À sa suite, le **Premier ministre** a enfoncé le clou : « *Nous avons de grands défis à relever ensemble, qu'il n'est sans doute pas nécessaire de détailler tellement ils sont évidents. Notre pays, notre continent et notre monde vivent un moment sensible, crucial pour la qualité de notre vie en commun. Tout dépend de notre capacité à inventer ensemble notre monde de demain, un monde dans lequel nos enfants et petits-enfants puissent s'épanouir en dépit de leurs différences de foi et de conviction et dans lequel nous partageons tous un lien charnel avec notre Nation et notre société* ».

- **Le 22 septembre 2017**, à l'Hôtel de ville de Paris, le Président de la République a honoré le 500^e anniversaire de la **Réforme** devant le parterre « *Protestants 2017* ». « **Emmanuel Macron** fait référence à la *Communión luthéro-réformée d'un côté, historiquement progressiste, et aux évangéliques de l'autre, piétistes exubérants à la fibre conservatrice*. « *J'attends beaucoup de vous* », a-t-il ajouté, *comptant sur les protestants, mais aussi sur le « dialogue entre les religions » et « les différentes philosophies », pour « éclairer » les débats de bioéthique à venir, dont il dit ne pas souhaiter qu'ils divisent la société.* » (Source : *Le Monde* du 23/09/2017)

- **Le 21 décembre 2017**, lors de la réunion des responsables religieux à l'Élysée, le ministre de l'Éducation nationale, **Jean-Michel Blanquer**, a affirmé que les « *esprits sont mûrs* » pour cette nouvelle étape (enseignement spécifique du fait religieux). Le 4 janvier, c'est **Emmanuel Macron** lui-même qui a enfoncé le clou, soulignant que son ministre de l'Éducation nationale avait « *pris des engagements très clairs* ». (Source : *La Croix* du 15 janvier 2018)

- **Le 9 mars 2018**, Emmanuel Macron a aussi honoré le dîner du **Conseil Représentatif des Institutions Juives de France**. « *Et j'ai, je dois vous le dire, une tristesse aussi réelle, quand je vois parce que la situation, la tension est ainsi à son paroxysme dans notre pays, des parents qui décident que leurs enfants vont quitter l'École de la République, parce qu'on n'a pas réussi à faire que les examens les plus importants, n'étaient plus organisés le samedi matin (sic!) et que ce qui s'est toujours fait, dans le cadre de la laïcité dans l'École de la République, de manière dépassionnée..* » (Source : *La Croix* du 12/04/2018)

- **Le 9 avril 2018**, Et le même a prononcé un discours à l'invitation de la **Conférence des Évêques catholiques de France**, au Collège des Bernardins, où il s'est prononcé pour « *la réparation du lien abîmé* » entre l'Église catholique et l'État. « *Je me fais une plus haute idée des catholiques* » a affirmé le nouvel hôte de l'Élysée. Écartant les polémiques sur les racines chrétiennes – « *ce qui compte, c'est la sève* » – **Emmanuel Macron** tente de définir « *la part catholique de la France* » qui s'exprime par un sens de l'engagement, une vision de l'homme ou une façon de porter « *la question intranquille du salut* ». Décrivant l'Église comme une réalité sociale contribuant, parmi d'autres, à *la recherche du bien commun*, **Emmanuel Macron** souhaite lui reconnaître toute sa place. » (Source : *La Croix* du 10/04/2018)

- Et pour couronner le tout, en juin 2018, **Emmanuel Macron** est allé à Rome pour recevoir le titre de *proto-chanoine d'honneur de Saint-Jean-de-Latran*, marquant ainsi la déférente subordination de l'État français au Vatican. Comme tous ceux qui ont reçu l'étoile, il a plié le genou devant le pape.

Qui peut croire que tous ces événements n'ont pas un lien entre eux et qu'il s'agit du produit du hasard ?

Une polémique révélatrice est née fin mai 2018, parce qu'une responsable de l'**UNEF** portait un voile islamique. Cette étudiante n'est en rien en charge de l'intérêt général, la loi et les *Franchises universitaires* ne lui interdisent en aucune façon de s'habiller comme elle veut. Les cris d'orfraie ont été poussés par les réseaux de **Manuel Valls**. Leur hypocrisie n'a d'égale que leur lâcheté. Ils auraient dû dire clairement les choses : *une musulmane n'a pas le droit d'être syndiquée, une musulmane n'a pas le droit d'être responsable syndicale, une musulmane n'a pas le droit d'être citoyenne*. Cela aurait eu au moins le mérite de la franchise.



Chez les tartuffes, les ministres sont rois

On a atteint la pitrerie la plus totale, quand le ministre de l'Intérieur **Gérard Collomb** a déclaré sur **BFM-TV** : « *vivement regretter que Maryam Pougetoux s'affiche avec le voile islamique lors d'une interview télévisée. Depuis plusieurs jours, une vidéo de la dirigeante de l'Unef Paris-4 suscite une vive polémique. Dans le cadre d'une interview accordée à M6 sur la réforme de l'université, Maryam Pougetoux s'est présentée devant la caméra vêtue d'un voile islamique. C'est choquant, il faut montrer un modèle. On voit qu'il y a un combat culturel finalement au sein des jeunes musulmans* ».

La sainte alliance des bénitiers avec le Primat des Gaules, à Lyon n'était visiblement pas choquante pour lui quand il était Maire.

Les millions de fonds publics versés pour l'église catholique et ses œuvres lyonnaises n'étaient pas « choquants », pas plus que les aumôneries catholiques dans les commissariats de police parisiens, en violation de la Loi de 1905 ne le sont pour le Ministre de l'Intérieur qu'il est devenu.

Voici un autre ministre qui a l'indignation à géométrie variable. Il s'agit de **Jean-Michel Blanquer**, ministre de l'Éducation nationale, interrogé par *l'Express* le 29/05/2018 : « *Vous dites que vous n'avez aucun problème avec l'appel d'Emmanuel Macron au Collège des Bernardins à s'engager " en tant que catholiques ". Le corollaire, pour les autres, est de s'engager en tant que juifs ou musulmans. N'est-ce pas simplement ce que fait cette jeune fille de l'Unef? Elle se met une étiquette : " Je suis engagée comme citoyenne musulmane " ?*

Réponse de Monsieur le ministre : *Non, cela n'a rien à voir. Ce sont deux choses très différentes. Le Président appelle à s'engager au nom de ses principes intimes. Un exemple facile à comprendre : les scouts. Vous avez des scouts catholiques, protestants, musulmans... ils sont tous excellents et visent l'intérêt général. Ils suscitent l'engagement chez les enfants, au nom de leur foi, dans un sens convergeant totalement avec la République. Cela ne pose pas le début d'un problème. Ensuite, il y a l'exercice de responsabilités publiques. Et, bien sûr, lorsqu'il s'agit d'une association ou d'un parti, vous avez le droit de porter le vêtement que vous voulez : mais vous dites quelque chose de la philosophie que vous portez, alors même que l'association ou le parti que vous représentez a une vocation républicaine et universaliste. »*

(Suite de la page 5)

Selon que vous serez catholique ou musulman, les jugements seront blancs ou noirs, aurait pu dire **Jean de la Fontaine**.

A propos de l'organisation du Culte musulman

Comme tous les *Président-Bonaparte*, **Emmanuel Macron**, la main dans le gilet, se prend pour le *Petit Corse*. Son modèle, comme pour tous ses prédécesseurs : le *Statut des Juifs de 1808*, décrété par **Napoléon**. En rupture complète avec les structures historiques du judaïsme, il impose de l'extérieur l'organisation consistoriale. Un décret est pris « sur la répression des abus imputés aux Juifs », valable 10 ans et renouvelable. Il soumet les Juifs à une législation d'exception qui porte atteinte à l'égalité civile. Connue sous le nom de « *Décret infâme* », ce texte comporte essentiellement quatre points :



- Toutes les dettes contractées vis-à-vis des juifs sont susceptibles d'ajournement, de réduction, voire dans certains cas, sont simplement annulées.
- Pour avoir le droit de commercer, les juifs doivent obtenir des patentes spéciales du Conseil municipal de leur localité.
- Les Juifs ne peuvent pas s'établir librement s'ils n'y résidaient pas avant 1808 dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.
- Les Juifs sont astreints au service militaire, sans avoir le droit (comme les non-juifs) de payer pour un remplaçant.

En 2018, **Gérald Darmanin** (Ministre des comptes publics) revendique un « *concordat pour l'Islam* » : « Il invoque « l'autorité (l'autoritarisme !) de Napoléon » qui a réussi à intégrer les juifs à la nation « après un changement certain ». (Source : **Source : 7x7.press**).

Ces mesures, qui servent de modèle revendiqué aujourd'hui par les tenants de l'organisation du Culte musulman, furent un tel scandale que le Décret fut abrogé par **Louis XVIII** sous la *Restauration*. Un comble ! (Source : *Histoire populaire de la France* par **Michelle Zancarini-Fournel**)

Quand on voit le modèle revendiqué, on peut craindre les plus graves conséquences pour la démocratie, la République, l'Égalité et la Laïcité, si on applique ces principes à l'organisation du culte musulman.

Quel est le véritable objectif de tous ces manipulateurs ?



La **loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'État** organise juridiquement une distinction nette entre, d'une part ce qui relève de la sphère publique (État, institutions, administrations, services publics en charge de l'intérêt général) qui est astreinte au principe de neutralité ; et, d'autre part la sphère privée qui est tout le reste. Dans la sphère privée, il ne peut y avoir de neutralité, puisque c'est le lieu, par excellence, où les opinions peuvent et doivent s'exprimer.

Nous sommes dans une situation où l'on « *laïcise* » de plus en plus la sphère privée en multipliant les atteintes à la liberté d'expression et de comportement, et, où, dans le même temps, on privatise de plus en plus les services publics, la sphère publique. On arrive donc à une situation où la Séparation entre la sphère publique et la sphère privée est profondément remise en cause et tend à disparaître. D'un côté, on supprime des libertés démocratiques, de l'autre, on applique de manière croissante les lois du marché.

En voulant supprimer cette frontière, on veut faire de toute la société un corps unique, régi par les mêmes principes. **La distinction entre le temporel et le spirituel n'a plus lieu d'être**. La société devient totale, donc totalitaire. Il n'y a plus de séparation, donc de protection des individus entre ce qui relève de l'intérêt général et des intérêts particuliers. Il n'y a plus qu'un seul corps social, c'est l'institutionnalisation du **Corporatisme**, dont le **fascisme** et le **nazisme** ne furent que des variantes.

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

Si tout est mélangé et devient la même chose, alors le religieux est partout, il n'y a plus de Séparation des Eglises et de l'Etat. Le « *lien est donc réparé* » selon les vœux d'**Emmanuel Macron**.

*Un mauvais coup se prépare contre la laïcité.
Il s'agit de mobiliser les laïques et leurs associations
pour empêcher cette forfaiture.*

La **Fédération nationale de la Libre Pensée** a été à l'initiative en décembre 2016 de l'*Appel des laïques* qui a rassemblé, dans une très grande diversité, le mouvement laïque.

APPEL DES LAÏQUES

Pour le respect de la laïcité

C'est peu de dire que la laïcité va mal : malmenée, manipulée, vilipendée, on n'ose plus s'affirmer laïque par peur des amalgames et des contresens. Principe de paix, elle serait devenue sujet de discorde. Principe d'unité par-delà les différences, on lui assigne des fins identitaires.

L'extrême-droite, de tradition pourtant antilaïque depuis toujours, veut s'approprier le mot pour mieux distiller son venin xénophobe. Hier les juifs, les arabes, aujourd'hui les musulmans. On ne peut se réclamer de la laïcité, quand on soutient les prières de rue, quand il s'agit de l'église Sainte-Rita mais qu'on les condamne, quand elles se font aux abords des mosquées. On n'est pas laïque, quand on se fait le porte-parole des discours les plus réactionnaires du Vatican en appelant à la suppression du **Planning familial**.



Meeting de Japy Décembre 2015

Non, l'Islam ne serait pas par nature plus hermétique aujourd'hui à la laïcité que ne l'était le culte catholique en 1905. La laïcité n'a pas à s'adapter à une religion, de même qu'aucun croyant ne peut réclamer de droits particuliers. La République est séparée des religions, elle n'a pas à organiser les cultes.

Nous, militants laïques, par-delà parfois des divergences d'analyse, en appelons à la constitution d'un front commun autour des fondements de la laïcité républicaine, telle que définie par la **loi de 1905**. Être laïque, c'est reconnaître que l'État assure en même temps la liberté de conscience - croyant et non croyant - et le libre exercice des cultes. Être laïque, c'est affirmer que l'État ne doit reconnaître, salarier ou subventionner aucun culte. Par conséquent la République ne tranche pas parmi les cultes plus ou moins respectables : elle demeure indifférente dans la seule limite du respect de l'ordre public et des lois communes.

Ses Élus et représentants doivent conserver cette neutralité dans leurs fonctions. La République ne juge personne selon ses croyances ou appartenances présumées. Elle accorde à l'École publique la noble mission d'instruire les enfants : c'est par conséquent à elle que l'État doit accorder les fonds nécessaires aux défis que porte l'École aujourd'hui.

Nous, militants de la cause laïque, appelons à la plus grande vigilance contre toute tentative de détourner la laïcité de ses objectifs. En cette date anniversaire de la **loi de 1905**, nous en appelons au respect plein et entier de ses principes fondateurs. La laïcité organise l'espace public et donne sens à la citoyenneté républicaine qui garantit la démocratie. Ce n'est ni une police de la pensée, ni une option philosophique parmi d'autres valeurs particulières.

La loi de 1905 est une loi de liberté qui permet toutes les autres libertés. Elle doit donc être préservée.

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

Cet *Appel*, lancé, à l'initiative de la **Libre Pensée**, à l'occasion de l'anniversaire en 2016 de la loi du 9 décembre 1905 a recueilli plus de **10 000 signataires** de la quasi-totalité du mouvement laïque dans sa diversité associative, syndicale, mutualiste et politique. Il n'y avait pas eu un tel rassemblement depuis l'adoption du *Serment de Vincennes* de juin 1960.

Il faut agir dans l'union la plus large, dans la diversité et l'unité, pour défendre la loi de 1905 !

Le **Congrès national de la Libre Pensée de Saint-Herblain** (Loire-Atlantique) d'Août 2018, appelle les libres penseurs de tous les départements à faire connaître largement ce *Manifeste de défense de la loi de 1905*, à prendre tous les contacts nécessaires avec les associations, laïques, syndicats, partis, Elus pour réaliser l'union la plus large dans la mobilisation la plus grande.

Ne touchez pas à la loi de 1905 !

Nantes – Saint-Herblain, le 25 août 2018



Intervention au nom de la Fédération de l'Essonne au Congrès national de Saint-Herblain

discussion générale

Je vous apporte le salut fraternel de la Fédération de l'Essonne qui se porte bien et continue à progresser en nombre d'adhérents après le succès du Congrès d'Evry (seul Congrès sans alcool à la buvette, ce qui est historique) et nous ne doutons pas que celui d'Herblain sera à la hauteur !

Nous appuyant sur l'activité de la Fédération nationale et les succès juridiques remportés, nous sommes intervenus, entre autres, sur deux dossiers significatifs :

Le premier qui est commun avec les autres Fédérations de la Région Parisienne :

Mme Péresse, présidente de la Région Ile de France, avait décidé de conditionner l'attribution des subventions régionales aux collectivités et aux associations à la signature préalable d'une prétendue « Charte de la Laïcité » !

Mme Péresse voudrait imposer « sa laïcité » dans l'espace privé !

Cette prétention à outrepasser les règles communes a suscité une telle opposition, alimentée par les interventions de la Libre Pensée, qu'aujourd'hui cette Charte n'a pas pu s'appliquer.

Nous demandons maintenant que cette Charte soit définitivement retirée et jetée aux oubliettes !

Le deuxième qui est propre à notre département :

Dans le cadre des « Chantiers du Cardinal », la hiérarchie catholique s'active pour implanter une Maison d'Eglise baptisée Centre Teilhard de Chardin sur le Plateau de Saclay au cœur du campus de l'Université d'Orsay intégrée maintenant dans l'ensemble universitaire Paris-Sud.

L'association créée pour l'occasion, intitulée Présence de l'Eglise sur le Plateau de Saclay, tient à ce que ce Centre mêle étroitement le « cultuel » et le culturel » et soit à la fois :

- un lieu pour délivrer des formations diplômantes

pour tous

- un pôle d'accueil et de rencontre pour les étudiants étrangers
- et aussi une église, visible sur tout le Plateau, d'usage modulable pour la prière et la célébration faisant office de « paroisse de semaine »...

Pour l'Eglise, il s'agit de partir à la reconquête de scientifiques dans une université qui fut un des bastions du rationalisme dès ses débuts.

Libre au Réseau Blaise Pascal de multiplier les colloques pour tenter de maintenir la recherche dans le giron de l'Eglise et de ses dogmes...

Libre aux scientifiques catholiques de se placer sous le patronage de Teilhard de Chardin, faussaire patenté...

Mais pas un euro de fonds public ne doit contribuer à la réalisation de ce projet !

Sitôt informée de ce projet, la Fédération de l'Essonne a publié un

communiqué largement diffusé auprès des autorités publiques, syndicats et associations laïques pour exiger le respect de la loi de 1905 et qu'aucun fonds publics ne soit utilisé pour subventionner ce projet, même de façon détournée comme l'avait fait Jack Lang pour financer la construction de la Cathédrale d'Evry...

Comptez sur nous pour suivre attentivement l'évolution de ce dossier et pour veiller à ce que la loi de 1905 ne soit pas transgressée.

Pour terminer, je vous indique qu'à notre dernière Assemblée générale nous avons comme invités :

- le président de l'ADMD de l'Essonne avec qui nous avons noué des liens solides et qui est demandeur d'échanges réciproques pour faire avancer le combat pour que « chacun puisse décider librement de son corps même en fin de vie »
- et le représentant de l'ARAC de l'Essonne qui a tenu à assister à la totalité de notre réunion et n'a pas hésité à participer à la discussion générale.

(Suite page 10)



Françoise Rousseau intervient à la tribune du Congrès

(Suite de la page 9)

Je signale que l'ARAC de l'Essonne a déjà retenu un car pour participer à l'inauguration du monument à la mémoire des Fusillés pour l'exemple à Chauny en avril prochain et nous réserve une vingtaine de places pour les libres penseurs.

Elle nous réserve également une place dans

leur stand lors de la fête des Associations à Massy pour faire connaître la Libre Pensée et nous permettre de vendre nos publications.

Tous ces liens nouvellement créés sont de bon augure pour poursuivre le développement de la Libre Pensée dans notre département.

Vive la Fédération de l'Essonne
Vive la Libre Pensée !



Françoise Rousseau membre du Bureau du Congrès



Le stand de l'IRELP



Présentation de la maquette du monument à la mémoire des Fusillés pour l'exemple (inauguration à Chauny le 6 avril 2019)

Contribution de Louis Couturier à la discussion générale au Congrès de Saint-Herblain (résumé)

La Libre Pensée et l'Internationale sont con-substantielles et cela bien avant la fondation de la Fédération Internationale des Libres Penseurs en 1880 à Bruxelles. Cela a été poursuivi tout au long de la chaîne qui va de la FILP à l'AILP issue d'Oslo en 2011, chaîne ininterrompue.

Cette poussée vers l'organisation nationale et Internationale des Libres Penseurs, ce passage de la Libre Pensée spéculative à la Libre Pensée opérative est la réponse aux prétentions universelles, centralisées, de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine. Que le Pape se clame au Vatican comme en 1904 ou qu'il soit au centre d'une toile d'araignée comme aujourd'hui !

Le bras de fer entre les chercheurs de vérité, les truth-seekers, et les forces obscurantistes n'est pas terminé.

Se désaffilier de la Fédération nationale et de l'Internationale est étranger à ce qui constitue l'ADN de la Libre Pensée. C'est le retour de « l'esprit de clocher » qui

prédominait au XIX^{ème} siècle.

« Les Libres Penseurs et leurs Internationales » n'est pas un ouvrage réservé à quelques amateurs éclairés. Les universitaires, les doctorants, les médecins, les laïques, les syndicalistes, les républicains, les démocrates et même les transfuges de la « Sainte Mère l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine » y trouveront matière à réflexion. C'est une histoire des Internationales de la Libre Pensée (FILP, UMLP, AILP, avatars d'une seule Internationale) et bien davantage grâce aux notes, aux photos, aux repères bibliographiques, aux développements sur la politique de l'Eglise, aux traductions d'ouvrages inédits en français, aux nombreuses références tirées des archives de l'IRELP et de la Bibliothèque de la Laïcité qu'il gère.

Note de la Raison 91 : Vous pouvez vous procurer cet ouvrage auprès de notre trésorière, Françoise Rousseau, chèque à l'ordre de l'IRELP, prix public : 35 €



*Louis Couturier dédicace son livre
« Les Libres Penseurs et leurs Internationales »*

« Retour du Congrès » vécu par Martine Lelong, déléguée de l'Essonne

J'adhère à la Libre Pensée depuis un peu plus d'un an et cette année, en qualité de déléguée, j'ai participé pour la première fois au congrès national qui s'est déroulé au mois d'août 2018.

Ce congrès m'a permis de me sentir moins seule à penser que la République doit rester laïque, éloignée de tout fait religieux et quelle que soit la religion. Bien sûr, je suis militante au sein de mon département mais, à Saint Herblain, étaient regroupés des délégués de tous les départements ou presque, et des messages de sympathie arrivaient de plusieurs pays... cela donne une autre dimension à la Libre Pensée. On est quand même « un certain nombre ou un nombre certain » à vouloir œuvrer pour le maintien de la Laïcité et la défense de la loi de 1905 au sein de notre République.

Savoir que tout citoyen en France est tenu de respecter les lois et constater que régulièrement nos

représentants y compris les plus hauts placés les transgressent, est incompréhensible. Savoir notamment que l'argent public est dépensé pour des œuvres religieuses alors que normalement il devrait être entièrement alloué aux dépenses de la République dans une période où le gouvernement parle d'économies et revient sur des acquis durement gagnés, est impensable et inacceptable.

Ce congrès a permis de mettre en commun notre volonté d'agir pour écrire au sein de commissions le Manifeste de la LP, des résolutions et motions afin d'aller vers des actions communes pour manifester notre désaccord sur la politique actuelle.

Politique qui ne sépare plus la religion de la République, alors que cette dernière doit plus que jamais rester laïque. Il y a encore une France qui a ses valeurs laïques et cela fait du bien d'en faire partie.

Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Fédération de l'Essonne 23 juin 2018 préparatoire au Congrès national (du 21 au 25 août 2018 à Saint-Herblain)

Invités : Patrick BOURGUET (ADMD 91), Christian DROUILLAT (ARAC 91)

Après désignation du président de séance et adoption de l'ordre du jour, la parole a été donnée à nos invités :

Patrick BOURGUET, nouveau délégué l'ADMD dans l'Essonne a fait une présentation de son association « pour le Droit à Mourir dans la Dignité » (voir pages 14 et 15). Lors des dernières élections législatives, l'ADMD 91 a envoyé une lettre à tous les candidats de LRM. Aucun n'a répondu.

Le Comité national d'éthique a rendu ses conclusions. Le rapport ne va pas dans le bon sens tout comme la position de la ministre de la Santé, Mme Buzyn.

L'ADMD va devoir se faire entendre pour inverser le cours des choses. Patrick envisage d'organiser une réunion départementale avec Jean-Luc ROMERO et ne manquera pas d'y inviter la Libre Pensée.

Rappel : une déclaration commune de la Libre Pensée et de l'ADMD, avec d'autres organisations, a déjà été envoyée à tous les adhérents et contacts de la LP 91 (nous la demander si vous l'avez égarée).

Christian DROUILLAT, après avoir rappelé les liens qui nous unissaient, a réaffirmé l'entière implication de l'ARAC dans l'action pour la réhabilitation des Fusillés pour l'exemple (depuis près de 100 ans).

L'ARAC 91 a déjà retenu un car pour participer à l'inauguration du monument en leur mémoire à CHAUNY en avril 2019. L'ARAC suggère de réserver 10 à 15 places pour la Libre Pensée.

Christian propose également de réserver une place dans le stand de l'ARAC à la Fête des Associations de Massy le 8 septembre pour permettre à Louis Couturier de présenter son livre (propositions acceptées).

L'AG de la LP 91 a repris ses travaux pour se prononcer sur les différents rapports et textes parus dans La Raison Militante, bulletin intérieur de la FNLP envoyé à tous les adhérents pour préparer le Congrès national.

Présentation du Rapport d'activité de la FNLP par Louis Couturier :

La Libre Pensée a repris sa place, pas encore toute sa place, dans le combat antimilitariste, contre la prétention de l'Eglise de régenter le début (PMA, GPA) et la fin de vie (aide active à mourir), pour le droit à disposer librement de son corps, contre la doctrine sociale de l'église, contre l'exploitation, pour défendre et faire respecter la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat...

Le vent de la Libre Pensée souffle à nouveau sur le monde avec la large victoire du OUI pour le droit à l'avortement en Irlande (bastion de l'Eglise catholique) et la prise de position identique du Parlement en Argentine (patrie du Pape François...).

En France, les fondements de la République sont attaqués par le gouvernement en place :

la Fraternité avec la politique de rejet et d'expulsion des « migrants »

l'Egalité avec la remise en cause (la casse) des services publics

la Laïcité avec le discours aux Bernardins de Macron voulant « réparer l'Eglise et l'Etat »...

La Libre Pensée a un rôle important à jouer, à nous de préparer l'avenir.

Louis Couturier invite tous les présents à voter le rapport d'activité national.

Dans la discussion, il a été souligné l'importance du succès du Congrès de l'AILP à Paris en 2017, des arrêts du Conseil d'Etat pour faire respecter la loi de 1905 à propos des crèches dans les lieux publics, de la statue de Jean-Paul II à Ploërmel (qui a dû être déplacée dans un espace privé), d'avoir un site internet de la FNLP performant...

Le rapport d'activité national a été approuvé à l'unanimité des présents.

Le Rapport financier de la FNLP a ensuite été présenté par Françoise Rousseau (à noter qu'il est proposé une augmentation d'un euro de la part nationale dans la cotisation).

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité, ainsi que le rapport administratif, le rapport sur La Raison (journal de la FNLP très apprécié par tous), le rapport sur l'Idée

(Suite page 13)

(Suite de la page 12)

Libre (des suggestions de thèmes ont été avancées : les Députés originaux à l'Assemblée Nationale, la Libre Pensée et l'Afrique...)

Vote sur les instances nationales :

Les candidatures proposées pour la Commission Administrative Nationale, pour la Commission de Conciliation et pour la Commission de Contrôle ont toutes reçu un avis favorable à l'unanimité.

Désignation des délégués de la LP 91 au Congrès national :

Nos finances le permettant, les 4 candidatures reçues ont été retenues à l'unanimité :

Louis COUTURIER, président de la Fédération de l'Essonne

Françoise ROUSSEAU, trésorière de la LP 91 (pour sa 2ème participation)

Martine LELONG (nouvelle adhérente depuis 2 ans) et Daniel ROUSSEAU (pour leur 1ère participation)

Louis et Françoise participeront à la Commission Affaires Générales, Martine et Daniel à la Commission Laïcité.

Rapport sur l'Association Entraide et Solidarité :

Françoise Rousseau a fait un bref rappel sur l'historique et les actions menées par cette Association (lire les 4 pages du Bulletin intérieur suite à la page 14).

Les rapports d'activité et financier ainsi que les modifications statutaires proposées sont approuvés à l'unanimité.

Point sur les initiatives de la LP 91 :

Louis Couturier et Françoise Rousseau ont rencontré récemment le Maire de Saint-Germain-lès-Arpajon, commune dont est

originaire l'un des Fusillés pour l'exemple et dont la famille est signataire de l'Appel national pour leur réhabilitation collective. Le Maire s'est montré très attentif et intéressé personnellement par cette question. Sollicité pour apporter un soutien à cette campagne nationale ainsi qu'un soutien pour financer le monument qui sera érigé à la mémoire des Fusillés pour l'exemple à CHAUNY dans l'Aisne, il s'est engagé à soumettre une proposition dans ce sens à son Conseil municipal.

La même démarche a été faite auprès du Maire d'Ollainville pour les mêmes motifs.

Répondant à une question de Christian Drouillat (ARAC 91) sur ce que fera la LP 91 lors de la cérémonie du 11 novembre, Louis Couturier indique que nous serons présents à St Germain les Arpajon si une initiative y est prise par la municipalité pour honorer la mémoire des Fusillés pour l'exemple. Il est possible ensuite d'être présents au traditionnel rassemblement avec l'ARAC et d'autres à Méréville où se trouve un monument pacifiste.

La LP 91 a demandé à être présente à la Fête des Associations organisée en septembre aux Ulis.

Enfin, le LP 91 a invité tous ses adhérents à participer au rassemblement organisé par la FNLP à ABBEVILLE le 30 juin pour la défense de la Laïcité et de la loi de 1905 menacées par les déclarations et initiatives du Président Macron : discours au couvent des Bernardins, visite du Pape au Vatican, etc. (voir en PJ)..

Il est prévu des départs groupés (covoiturage). Nous contacter rapidement pour vous y inscrire !

Clôture de l'AG à 17h45 suivie d'un pot fraternel.



Intervention de Patrick BOURGUET, délégué départemental de l'ADMD

23 juin 2018

Monsieur le Président Couturier de la Fédération départementale de la Libre Pensée en Essonne,

Je tiens à vous remercier de m'avoir fait l'honneur de participer quelques instants à votre Assemblée Générale, moi, le jeune adhérent de l'ADMD depuis 2014 et encore plus jeune délégué départemental depuis seulement janvier 2016.

Mais venir vers vous n'est en rien une difficulté pour moi dès lors que deux idées forces m'animent :

Rester Libre jusqu'au bout
Faire de la laïcité ma seule religion

Je pense, dès lors, que sur ce simple via-tique, je peux cheminer quelques moments avec vous.

Si vous le permettez, les quelques mots que je vais vous exprimer je les emprunterai d'une part, au président de la Libre Pensée Charentes Maritimes qui s'était exprimé à la tribune du 37ème congrès de l'ADMD à La Rochelle en octobre 2017 et, d'autre part, à Jean-Luc Roméro-Michel le président de l'ADMD qui s'exprimait le 28 mai 2018 dans les colonnes du Parisien dimanche et auquel ici je voudrais rendre hommage car il vient d'être durement touché par la perte d'un être cher, son mari Christophe Michel seulement âgé de 31 ans.

Les liens entre nos associations sont anciens et puissants. Ils reposent sur une même vision humaine et laïque : le droit de choisir sa destinée en toute conscience.

Nous ne choisissons pas de naître, nous n'avons guère souvent le choix de notre vie et condition sociale, mais il nous reste un droit imprescriptible : celui de choisir sa fin de vie. Quand la maladie et la souffrance arrivent, il ne devrait y avoir aucune autorité, autre que celle de son propre choix, qui permette de choisir

comment quitter une vie qui n'apporte plus joie et réconfort, mais douleur et peine à soi et aux siens.

Ce droit de mourir dans la dignité est un droit démocratique des plus essentiels. Si nous devons refaire une Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, à l'instar de nos aînés en 1789 et 1793, il serait indispensable d'y ajouter un article sur cette question.

Oui, il faut revendiquer l'aide active à mourir, car sans elle, le droit à l'euthanasie resterait un vain mot, un droit sans effet. Pour avoir un droit, il faut un principe, un outil et une main pour saisir cet outil. Ce droit, c'est le droit de mourir dans la dignité ; cet outil, c'est la reconnaissance de l'aide active à mourir ; cette main qui doit saisir cet outil, c'est nous, militants et adhérents de l'ADMD, c'est vous et tous ceux, comme les libres penseurs, qui nous soutiennent dans notre action de justice et de liberté.

Et nous savons tous que le droit à mourir dans la dignité a les mêmes adversaires que ceux qui s'opposaient depuis toujours au droit à l'IVG.

Ni l'ADMD, ni la Libre Pensée n'ont une vision pessimiste de l'Histoire et de la vie. Si nous nous préoccupons de la fin de vie, c'est parce que nous voulons une Humanité heureuse qui s'assume pleinement et qui ne permette pas que d'autres dictent nos choix.

Alors que nous sommes en pleine révision des lois bioéthiques organisée par le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE), dans ce vaste et passionnant débat sur l'aide active à mourir – qui lui, se poursuit déjà depuis plus de 30 ans – deux arguments sont souvent opposés aux défenseurs du droit de mourir dans la dignité.

Le premier, en forme de polémique, concerne l'objet même de la revendication des dé-

(Suite page 15)



(Suite de la page 14)

fenseurs de ce droit, c'est-à-dire la dignité. Certains nous accusent de considérer que seuls ceux qui voudraient bénéficier d'une euthanasie ou d'un suicide assisté auraient une mort digne. Il n'en est rien. Le concept de dignité, tel qu'il est compris dans l'article L. 1110-5 du code de la santé publique, consiste à rechercher l'apaisement de la souffrance du patient. Cette souffrance peut être physique et psychologique. Or, nous savons que 12% des Français meurent dans des douleurs réfractaires. Et que dire de toutes celles et de tous ceux qui souffrent de la déchéance qu'ils subissent en fin de vie et qui n'en peuvent plus de l'infantilisation qu'ils connaissent dans les derniers jours de leur existence... La dignité due à chaque être humain, avant tout, consiste à entendre sa demande et à respecter sa volonté, y compris lorsque celle-ci suppose une aide active à mourir parce que la vie n'est plus que de la survie. Une loi d'ultime liberté garantira à celle et à celui qui veut aller au bout de ses souffrances qu'il sera accompagné et que ses souffrances seront apaisées au maximum des possibilités de la médecine, et garantira à celle et à celui qui veut mettre un terme à son agonie de disposer des moyens de cette délivrance, par euthanasie ou suicide assisté.

Le second, agite le fameux « Tu ne tueras point » d'essence biblique. Un médecin qui pratiquerait une euthanasie ou fournirait les moyens d'un suicide assisté tuerait – selon nos opposants – leur patient. Quelle idée ! D'abord, c'est la vie qui tue. Le terme naturel de la vie, c'est la mort. Personne n'a pu la contourner. Elle est même la seule évidence de la vie. Ensuite, c'est la maladie qui tue. Ceux qui ne meurent pas de vieillesse meurent de maladie ou d'accident. Le médecin, à l'écoute de son patient et qui répond à sa demande, ne fait qu'anticiper une échéance fatale qui se dessine. La mort est déjà installée, le médecin ne fait que délivrer son patient de ses souffrances. Non, le médecin ne tue pas. Et la mort n'est pas son échec. La mala-

**ASSOCIATION
POUR LE DROIT
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.**

die peut le mettre en échec (mais la médecine n'est pas toute puissante), mais pas la mort qui est naturelle. Ce qui est un échec pour le médecin, c'est lorsque son patient souffre, hurle sa douleur et qu'il reste sourd à la demande consciente et réitérée de son patient de le laisser mourir, de mettre un terme à son calvaire. Là, est le véritable échec de la médecine...

Jean-Luc Romero qui est un infatigable militant du DMD a adressé une Lettre Ouverte à Brigitte Macron – parce que beaucoup de militants lui ont conseillé de solliciter cette dame, plutôt que la ministre de la santé qui, ne respectant pas le débat citoyen, a déjà indiqué qu'elle était opposée à toute évolution de la loi. Il a considéré aussi et à juste titre que les femmes en général font davantage progresser la société que les hommes – le droit de mourir dans la dignité est un droit, une liberté accordée au citoyen. Il est libre d'en user ou pas. Le droit de mourir dans la dignité, lorsqu'il existera enfin en France comme il existe déjà aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg, au Canada, en Colombie, aux États-Unis... permettra à chacune et à chacun d'entre nous de rester maître de son propre parcours de fin de vie. Dignement, car librement.

A ce jour, madame Macron n'a pas encore répondu à la lettre de Jean-Luc Roméro, et Vincent Lambert est toujours au cœur d'une nouvelle procédure judiciaire, pour le libérer ou le maintenir dans un état de survivance artificielle...

Pour terminer, il semble bien que Notre choix soit entre le Carpe diem d'Horace et la formule d'un humoriste qui disait : « La vie est une chose qui ne doit pas être trop prise au sérieux, elle finit toujours mal ».

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

Patrick Bourguet, délégué départemental de l'ADMD pour l'Essonne

La page trésorerie

Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 12 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Email :



Pour adhérer à la LP 91

- Adhésion simple comprenant l'adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris pour recevoir *La Raison 91*) : 67 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 67 € + 13 € = 80 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 67 € + 15 € = 82 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 67 € + 13 € + 15 € = 95 €

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Email :
Fait le : Signature :

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.
Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :
LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY
Attention e-mail de la LP91 : librepensee91@gmail.com
En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.



Présentation aux adhérents et aux laïques du Manifeste de la Libre Pensée
« Ne touchez pas à la loi de 1905 »
Samedi 29 septembre 2018, 15h
Maison des Associations - Marcoussis

NOM : Prénom :
Adresse :

Je serai présent(e) le 29 septembre 2018: OUI NON

Bulletin d'inscription à envoyer à : LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY



Ont participé à la réalisation de ce numéro : Patrick Bourguet, Philippe Bouyries, Louis Couturier, André Daudet, Christian Drouillat, Martine Lelong, Françoise et Daniel Rousseau

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr